

DEC141956DR11

Décision portant nomination de Mme Marine LIOTAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UPR 2940 INSTITUT NEEL

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04/01/2011 nommant Alain SCHUHL directeur de l'unité de recherche n° UPR2940.

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/05/2014.

Considérant que Mme Marine LIOTAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et 12 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marine LIOTAUD, IE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR 2940, à compter du 01/07/2014.

Mme Marine LIOTAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Marine LIOTAUD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 juillet 2014

Alain SCHUHL
Directeur
Institut NEEL
CNRS

Le directeur de l'unité
Alain SCHUHL

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Jérôme VITRE